

CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

En signant la charte Romain Jacob, le Centre Hospitalier Pierre Jamet, s'inscrit dans la dynamique de personnalisation des parcours de santé afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ou de fragilité.

ARTICLE 1

Valoriser l'image que la personne handicapée perçoit d'elle-même

ARTICLE 2

Valoriser l'accompagnement

ARTICLE 3

Exprimer les besoins

ARTICLE 4

Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap

ARTICLE 5

Construire une culture professionnelle commune

ARTICLE 6

Coordonner le parcours de santé

ARTICLE 7

Organiser l'accès aux soins et à la prévention

ARTICLE 8

Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

ARTICLE 9

Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement

ARTICLE 10

Améliorer la réponse aux urgences médicales

ARTICLE 11

Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication

ARTICLE 12

Mettre en œuvre et évaluer la présente charte